

PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE AFFECTANT AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE LES AGENTS EN PROVENANCE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL POUR LE BRABANT QUI AVAIENT ÉTÉ AFFECTÉS PROVISOIREMENT AU MINISTÈRE

**Avis du Conseil économique et social de la Région de la Bruxelles-Capitale.
19 octobre 2006**

Saisine

Le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a été saisi, le 18 août 2006, d'une demande d'avis du Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Economie relative à le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale affectant au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale les agents en provenance du Conseil économique et régional pour le Brabant qui avaient été affectés provisoirement au Ministère.

Après examen par sa Plénière du 19 octobre 2006, le Conseil économique et social émet l'avis suivant.

Avis

Le Conseil formule un avis positif relatif à ce projet d'arrêté qui vise l'affectation définitive des agents en provenance du Conseil économique régional pour le Brabant au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.